

Questionnaire pour les familles des 4 IME (Ninon Vallin, Les Sources, La Gachetièrre, Les Ecureuils)

Votre enfant est actuellement accueilli dans un établissement pour enfants polyhandicapés.

Lorsqu'il aura 20 ans, vous allez devoir lui choisir un établissement pour adultes.

Actuellement très peu de places s'ouvrent aux jeunes adultes de notre région. Les listes d'attentes en internat comme en externat sont importantes et de nombreux jeunes adultes bénéficient de l'amendement Creton qui leur permet un maintien en structure pour enfant.

Conscients de ces difficultés qui semblent perdurer, nous souhaitons faire un inventaire des besoins des familles pour alerter les autorités.

Parallèlement, nous réfléchissons à un projet d'établissement pour les jeunes adultes et un groupe de travail de familles et de professionnels a été créé en novembre dernier qui se réunit une fois par mois à Ninon Vallin.

Votre identité	
Père	Mère
Nom et Prénom	
Adresse	
Téléphone	
Courriel	
Votre enfant	
Nom et Prénom	
Date de naissance	
Etablissement actuel Les Ecureuils <input type="checkbox"/> La Gachetièrre <input type="checkbox"/> Ninon Vallin <input type="checkbox"/> Les Sources <input type="checkbox"/>	
Modalité d'accueil actuel Internat <input type="checkbox"/> Externat <input type="checkbox"/> Mixte <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>	
Si "Autre", décrivez la modalité d'accueil	

Le choix d'orientation pour votre enfant

Etablissement 1

MAS: Maison d'accueil
spécialisé

Si autre, lequel ?

FAM: Foyer d'accueil
médicalisé

SAJ: Service
d'accompagnement de jour

Autre

Quel type d'accueil ?

Internat avec les jours en
famille

Si autre souhait, lequel ?

Internat avec les week-ends en
famille

Externat avec les jours de «
répit »

A la carte

Etablissement 2

MAS: Maison d'accueil
spécialisé

Si autre, lequel ?

FAM: Foyer d'accueil
médicalisé

SAJ: Service
d'accompagnement de jour

Autre

Quel type d'accueil ?

Internat avec les jours en
famille

Si autre souhait, lequel ?

Internat avec les week-ends en
famille

Externat avec les jours de «
répit »

A la carte

Etablissement 3

MAS: Maison d'accueil
spécialisé

Si autre, lequel ?

FAM: Foyer d'accueil
médicalisé

SAJ: Service
d'accompagnement de jour

Autre

Quel type d'accueil ?

Internat avec les jours en
famille

Si autre souhait, lequel ?

Internat avec les week-ends en
famille

Externat avec les jours de «
répit »

A la carte

Observations

Les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS)

Les MAS ont vu le jour en septembre 1978, avec le [décret d'application de la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées de 1975](#). Les MAS ont pour mission d'accueillir des adultes handicapés en situation de « grande dépendance », ayant besoin d'une aide humaine et technique permanente, proche et individualisée.

Les Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM)

Les FAM ont pour mission d'accueillir des personnes handicapées physiques, mentales (déficients intellectuels ou malades mentaux handicapés) ou atteintes de handicaps associés. L'état de dépendance totale ou partielle des personnes accueillies en FAM les rend inaptes à toute activité professionnelle et nécessite l'assistance d'une tierce personne pour effectuer la plupart des actes essentiels de la vie courante ainsi qu'une surveillance médicale et des soins constants. Il s'agit donc à la fois de structures occupationnelles et de structures de soins. Les FAM ont été mis en place par [la circulaire n°86-6 du 14 février 1986](#)

Les Services d'accueil de jour (SAJ) :

Les SAJ peuvent être des structures autonomes ou rattachées à des Etablissements ou Services d'Aide par le Travail ([ESAT](#)) accueillent, pendant la journée, des personnes adultes handicapées qui ne peuvent pas ou qui ne peuvent plus se soumettre au rythme de travail dans le cadre protégé mais disposant d'une relative autonomie dans les actes de la vie quotidienne.

Ils proposent des activités individuelles et collectives permettant le maintien des acquis, des possibilités d'apprentissages pratiques, d'animation sociale et de loisirs.

Conditions d'accueil

Amendement Creton (1) Oui Non

Amendement Creton depuis :

(1) Dispositif permettant le maintien temporaire du jeune adulte de plus de 20 ans en établissement spécial dans l'attente d'une place dans un établissement pour adulte.

Avez-vous visité les établissements de votre choix ? Oui Non

Si oui, observations :

Besoins en accompagnement

Médical

Paramédical

Éducatif

Activités

Sorties

Transport

Autre

Si "Autre", le(s) quel(s) ?

Vos commentaires :

Souhaitez-vous être informés de l'avancement du projet Oui Non

Souhaitez-vous participer au « Groupe de travail Etablissement » Oui Non